106/2018

ARCES sur GIRONDE
ENTRE TERRE & MER

ARRÊTÉ N°07/2018
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune d'**ARCES SUR GIRONDE**
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1
Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 relative aux droits et libertés des communes ;
Vu le Code de La Route et notamment ses articles R411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;
Vu la demande présentée par SOBECA Pons – ZAC de Bonnerme – 17800 PONS;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur la Route Départementale n° 244E2 Palus, Route de la Passe et Bussas pour permettre des travaux de mise en souterrain de réseaux ;

ARRÊTE

Article premier :
La circulation des véhicules sur la sur la Route Départementale n° 244E2 Palus, Route de la Passe et Bussas, commune d'Arces sur Gironde, sera interdite pendant la durée des travaux – saufs riverains, urgences et ramassage des ordures ménagères compris entre le 23 avril et le 22 septembre 2018 pour permettre des travaux de mise en souterrain de réseaux. A cet effet, une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article deux :
La vitesse sera réglementée à 50 km/h.
Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux.

Article trois :
La signalisation posée et entretenue par l'entreprise chargée de réaliser les travaux sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée.

Article quatre :
- Monsieur Le Maire d'Arces sur Gironde
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COZES
- SOBECA Pons ZAC de Bonnerme – 17800 PONS

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à l'entreprise chargée des travaux.

Arces sur Gironde, le 22 mars 2018.
Le Maire,

Jean-Paul ROY